

Objectifs LPM 2024-2030 : maîtriser les nouveaux espaces de conflictualité

Loi de programmation militaire

Direction : Ministère des Armées / Publié le : 09 mai 2023

Trois nouveaux espaces de conflictualité rebattent les cartes de la stratégie de défense française. L'espace, le cyberspace et les fonds marins : la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 entend adapter les capacités des armées à ces nouveaux champs d'affrontements. Comment ? Éléments de réponses en trois points.



La LPM 2024-2030 pour réussir les sauts technologiques - illustration du satellite Syracuse IV - © Thales Alenia Space/BRIOT Emmanuel, 2016

Yoda, en patrouille dans l'espace

Communication, renseignement, observation et protection des intérêts nationaux : l'espace joue un rôle crucial pour la défense. De fait, ce milieu hautement stratégique devient une source de tensions de plus en plus vive, au point de se militariser à grande vitesse. Brouillage, destruction ou prise de contrôle frauduleuse de satellites à l'insu de leur exploitant, le développement de capacités militaires dans l'espace s'accélère au rythme de la dégradation de l'environnement géostratégique mondial.

Pour protéger ses intérêts dans l'espace, la France est déterminée à renouveler et renforcer ses capacités spatiales. L'enveloppe de six milliards d'euros dédiée au spatial vise à accroître tant nos capacités d'observation ou de renseignement que les capacités de défense de nos satellites.

Le démonstrateur Yoda, ouvrira dès 2025, la voie aux premiers satellites patrouilleurs-guetteurs qui visent à doter la France de capacité d'action dans l'espace. Ces capacités permettront à la France de surveiller l'espace depuis l'espace pour détecter et attribuer un acte suspect ou agressif.

La LPM proposera également de continuer à expérimenter l'illumination ou l'aveuglement momentané d'un satellite adverse depuis le sol.

« *L'enjeu spatial est fondamental si l'on veut rester dans le club des nations en capacités de conserver des moyens de renseignements ou d'observations souverains* ». Sebastien Lecornu – Ministre des Armées

Une cyberdéfense de premier plan

L'omniprésence du cyberspace dans la plupart des activités humaines suscite tout type de convoitises : criminalité, espionnage, influence, sabotage. Les cyberattaques se sont multipliées au cours de ces dernières années sans qu'il soit possible d'attribuer leur provenance avec certitude. Face aux enjeux de sécurité et de défense soulevés par ce milieu de conflictualité immatériel, la France muscle son action. Pas moins de quatre milliards d'euros sont programmés sur la période pour poursuivre le développement d'une cyberdéfense de

premier plan face à nos compétiteurs stratégiques. Cela revient à tripler le budget consacré au cyber par rapport à la précédente LPM.

Objectifs affichés de la LPM 2024-2030 : augmenter et fidéliser les effectifs du commandement de la cyberdéfense créé en 2017, augmenter les moyens de protection cyber pour nos réseaux stratégiques et développer une défense cyber du champ de bataille.

Un pôle d'excellence sera aussi instauré pour structurer, autour de l'École polytechnique, des contenus, des méthodes et des équipes académiques au profit des missions cyber confiées au ministère des Armées.

Vers la maîtrise des fonds marins

Longtemps inaccessibles, les fonds marins constituent aujourd'hui un intérêt stratégique majeur où vient naturellement s'inscrire la LPM 2024-2030. L'émergence de drones sous-marins, capables d'y mener des opérations militaires, transforme les fonds océaniques en espace de conflictualité.

Une stratégie ministérielle de maîtrise de ces espaces inexplorés a été dévoilée début 2022. Elle ambitionne d'élargir les capacités de surveillance et d'action de la Marine nationale jusqu'à 6 000 mètres de profondeur. Pour ce faire, la loi de programmation militaire 2024-2030 prévoit d'investir dans des drones et des robots sous-marins qui seront mis en œuvre à l'horizon 2025.

Métaux rares, biodiversité méconnue et foisonnante, immenses réserves de gaz : les fonds marins recèlent de trésors convoités. Fort d'une zone économique exclusive de 11 millions de km², deuxième plus grand domaine maritime au monde, la France doit devenir un acteur essentiel de cette zone, la plus méconnue de la planète.

Le dossier de la LPM 2024-2030